



L'ALOUETTE



Bulletin d'informations communales

Décembre 2007

n° 38

Commission Information Communication

Le n° 38 de l'Alouette étant le dernier du mandat, nous tenons à remercier l'équipe des bénévoles :

*Marie-Pierre Bourhis
Marie-Hélène Cottais
Patricia Boulais
Mickaël Jinvresse*

qui ont donné de leur temps à l'élaboration du bulletin.

Nous souhaitons vous avoir apporté les informations que vous attendiez et vous remercions de l'intérêt que vous trouvez dans la lecture de notre bulletin municipal.

La commission :

*Marie-Thérèse Daniel
Marie-Jeanne Maillet
Jacqueline Boulais
Muriel Templé
René Bourel
Yves Le Bon de la Pointe*



Le Mot du Maire

Comme vous l'avez constaté, les travaux de l'Eglise sont enfin commencés, ils devraient durer environ 2 ans... si pas de surprise ! Le service Prévention Sécurité m'oblige à vous demander de ne pas aller au cimetière pendant les heures d'ouverture du chantier, c'est-à-dire entre 8 h 00 et 18 h 00, afin d'éviter tout risque d'accident. Si toutefois un problème particulier se posait, veuillez m'en parler.

Les réunions de travail pour le Plan Local d'Urbanisme se font régulièrement avec les organismes associés, mais la procédure est longue, compliquée, et la réglementation n'est pas facile à mettre en place. Il faudra donc encore un peu de temps.

L'acquisition de terrain sur « la Roche » se poursuit et la création du lotissement ne pourra se concrétiser que lorsque l'approbation du PLU sera faite.

Le sentier d'interprétation sur « la Roche » devrait voir le jour à la fin du 1^{er} semestre 2008. Dans ce dossier, la commune est maître d'ouvrage et l'association « R.A.C.I.N.E.S. » en est le maître d'œuvre. Elle a fait un excellent travail de préparation.

L'amélioration de l'éclairage du terrain de Foot vient de se terminer : elle permettra l'entraînement des joueurs de foot ou autres sports. Cette opération a été subventionnée à hauteur de 72 %, ce qui a laissé à la charge de la commune la somme de 2 403, 43 €.

Le Contrat Nature avance toujours. Cette année, tous les propriétaires concernés ont été contacté et ont réservé un excellent accueil aux personnes du CPIE – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement-. Une convention ou acquisition va donc s'établir dès le début 2008. Sur 42 propriétaires, plus de 75 % ont donné leur accord sur la proposition. Je tiens à les remercier car ils participent à la mise en valeur de notre commune.

Afin de permettre l'accès au transport en commun, la Communauté de Communes va mettre en place une ligne Sixt-Redon en passant par Saint-Just, service à partir du 7 janvier 2008. Pour Saint-Ganton, un transport à la demande va être expérimenté tous les lundis pendant 6 mois. Cela permettra aux Saint-Gantonnois de se rendre à Rennes ou Redon le lundi, en téléphonant à la mairie avant le samedi midi. Un taxi viendra vous chercher à votre domicile pour vous conduire à l'arrêt-bus de Pipriac ou de Bel-Air à Saint-Just. Si ce service vous convient, n'hésitez pas à l'utiliser, et à nous faire part de vos impressions.

L'assainissement de « La Roche » a encore pris du retard, mais je puis vous assurer que ce n'est pas lié à la volonté des élus de Saint-Ganton, le maître d'ouvrage étant le Syndicat des Eaux de Port de Roche.

Nelly Guillot a cessé son activité à « la Crémaillère » pour des raisons de santé. C'est Valérie MACE qui la remplace. Souhaitons lui la bienvenue ainsi que nos vœux de réussite.

En cette fin de mandat, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, directement ou indirectement, m'ont aidé à accomplir ma tâche. Ça a été pour moi un grand plaisir de travailler avec vous. Je n'oublie pas toutes celles et ceux qui s'engagent dans une association, car ils participent à la vie de notre commune.

L'année 2007 s'achevant, je vous souhaite un joyeux Noël et vous offre, ainsi qu'à vos proches, mes vœux de bonne et heureuse année 2008.

Votre Maire,

B. GEFFLOT

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

A RENNES,
le 10 octobre 2007 :
Hélina MORIN
Domiciliée "La Vionnais"

DECES

Nous ont quittés :

le 15 septembre 2007 :
Marie LAUNAY née DANARD
81 ans, domiciliée « La Roche »

le 23 octobre 2007 :
Angèle MASSIOT née MASSIOT
78 ans, domiciliée « La Roche »

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mlles ALLIOT Géraldine et BABIN Sabrina « Combray »
- * Mr AUBRY Romain et Mlle CAUJOLLE Chrystelle « Beaucel »
- * Mr BOUCHE Hervé et Mlle DAVID Stéphanie « Beaucel »
- * Mr CHASLE Laurent et Mlle LELIEVRE Astrid « La Basse Lande »
- * Mr HERVÉ Damien et Mlle LIZÉE Nadège « La Roche »
- * Mr LEFEBVRE Fabrice et Mlle PREAU Anne « Gominé »
- * Mr LE DORVEN Régis, Mlle NEVEU Valérie et leur enfant « Beaucel »
- * Mr LOURY Damien et Mlle BONNET Eva « Brubet »
- * Mr VITRE Florent et Mlle TAILLANDIER Charlène « Le Coin du Mur »

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en Mairie le 3^{ème} mardi de chaque mois sur rendez-vous.

☞ du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le samedi 12 janvier 2008 de 10 h à 11 h.

☞ du Député

La permanence du député, Mr Jean-René MARSAC, ou de son assistant, se tient le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h, à la mairie de Pipriac.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
EARL Du Breil	Le Breil	Extension hangar	10/07/07
EARL Bouvier	Le Bourg	Fumière et Fosse	10/07/07
Mr RICAUD Laurent	Beaucel	Garage	20/09/07
Mr BOUVIER Michel	Les Ecoles	Extension habitation	10/07/07
Mr POIRIER Ludovic	La Manchonnais	Préau	13/12/07

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mrs TOOP et BRAGANCE	Beaucel	Changement ouvertures	10/07/07
Commune de Saint-Ganton	Le Bourge	Réhabilitation Eglise	10/07/07
EARL Norman	Le Jarillé	Fosse	26/06/07
MM TOOP et BRAGANCE	Beaucel	Extension habitation	31/10/06
Mr BAUDU André	Le Jarillé	Changement 2 fenêtres	29/09/06
Mr RICHARD Pascal	Brubet	Clôture	24/11/06

Accueil & Suivi

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous habitez sur le Pays de Redon et de Vilaine et vous avez quitté le système scolaire.

Des conseillers spécialisés sont à votre disposition pour vous renseigner et accompagner vos démarches.

- ✓ d'emploi (relation jeune/employeur, parrainage...)
- ✓ de formation (aide au projet et recherche de financements)
- ✓ de projets de création d'activités
- ✓ d'accès à la santé (couverture sociale, mutuelle...)
- ✓ d'accès au logement
- ✓ de transport (mise à disposition de cyclomoteurs)
- ✓ d'aides financières (Fonds d'Aide aux Jeunes, Bourse Emploi 35, Chèque Mobilité, Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes...)
- ✓ d'accès aux sports, loisirs, culture (cinéma, théâtre...)
- ✓ une psychologue peut également vous recevoir en entretien individuel

Vous pouvez appeler le

02 99 72 19 50

afin d'obtenir un rendez-vous à Redon ou sur votre commune.
Votre conseiller référent :

Accompagnement

La Mission Locale vous propose

L'aide à la Formation

Vous recherchez une orientation ou une qualification ?
Les Conseillers de la Mission Locale :

- ✓ vous aident et vous conseillent dans l'élaboration de votre **projet professionnel**
- ✓ vous informent sur les actions mises en œuvre en **Bretagne et Pays de la Loire**
- ✓ vous accompagnent sur la recherche de **financements**

L'aide à la Recherche d'emploi

Grâce à la présence d'un conseiller de l'ANPE, vous pouvez bénéficier de l'ensemble des services ANPE.

- ✓ affichage des offres d'emploi (Apprentissage, contrat de professionnalisation...) et des stages
- ✓ inscription aux prestations (Evaluation en Milieu de Travail, Période en Milieu Professionnel...)
- ✓ point relais conseil pour la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE)

Services en libre accès

Un espace Auto-Documentaire

Vous trouverez en libre accès des informations sur les métiers, les emplois, la santé, la formation, la vie quotidienne.

- ✓ CIDDJ (Centre d'Information et de Documentation des Jeunes)
- ✓ Presse quotidienne
- ✓ Magazines spécialisés
- ✓ Ordinateurs à disposition (lettres, CV, Internet...)

Des services adaptés à vos besoins

- aide dans votre recherche d'emploi
- simulation d'entretien
- aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation
- consultations INTERNET gratuites
- ateliers thématiques

1, rue du Tribunal — BP 70234 - 35602 REDON CEDEX

02 99 72 19 50 — Fax 02 99 72 34 64

E-mail : mlprv@ml-redon.com - Site internet : <http://www.ml-redon.com>



Lancement des programmes en breton sur TV RENNES 35

À partir du 23 octobre 2007, TV RENNES 35 lance un nouveau rendez-vous à l'antenne consacré à la jeunesse bretonnante : « TV ROAZHON 35 ».

Mise en avant de la culture bretonne :

La volonté de TV Rennes 35 est de refléter le bouillonnement culturel régional à travers une nouvelle « case », un nouveau rendez-vous hebdomadaire, consacré à la jeunesse bretonnante d'une durée de 26 minutes.

Elle a également pour but de faire entendre le Breton à l'ensemble de la jeunesse bretonne et de faire découvrir la culture bretonne actuelle à un large public.

Cette nouvelle « case » se présentera sous la forme d'un rendez-vous hebdomadaire de 26 minutes et se déclinera en quatre temps:

- Première semaine du mois : Un résumé de l'émission « **WebNoz** » proposé sur Internet par la Web TV du même nom et animé par Lionel BUANNIC, une production soutenue par le Conseil Régional.

- Deuxième semaine du mois : « **Leurenn BZH** », la sitcom bretonnante produite par la société Pois Chiche Films et TV RENNES 35, également soutenue par le Conseil Général. Série de fictions courtes écrite dans un ton décalé et plein d'humour.

Cette série est une première en Bretagne ce qui renforce la volonté de TV RENNES 35 de répondre à la demande de la nouvelle génération bilingue.

- Troisième semaine du mois : « **Strak!** » est une série documentaire coproduit avec Kalanna Production et soutenu par la Région Bretagne. Magazine documentaire qui nous emmènera dans toute la Bretagne à la rencontre de jeunes bretonnants.

- Quatrième semaine du mois : « **Urban Breizh** », magazine musical et artistique tourné dans un bistrot rennais « Le Memestra », produit par TV RENNES 35.

« TV ROAZHON 35 » proposera chaque semaine différents éclairages sur l'identité socioculturelle plurielle de la nouvelle génération de bretonnants.

Horaires de diffusion:

- Mardi : 21h et 1h (version sous-titrée)
- Samedi : 17h00 (version sous-titrée)
- Dimanche : 11h20 (VO) et 14h30
- Semaine suivante : (rediffusion)
 - Mardi : 9h30
 - Jeudi : 15h20
 - Vendredi : 14h20

Pratique:

TV RENNES 35

- Sur le câble canal 407
- En mode Analogique Hertzien canal 62
- En mode Numérique Hertzien canal 20
- www.tvrennes35.fr

Contact :

Pascaline ANGOT
Chargé de Communication
pascalineangot@tvrennes35.fr
Tél : 02 99 30 58 58



MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT SUR LE CANTON

La Communauté de Communes du canton de Pipriac expérimente la mise en place d'un service de transport collectif sur le canton.

Après la suppression par le Conseil Général de la desserte de Sixt-sur-Aff par ses Cars vers Redon, de nombreuses demandes ont fait jour pour rétablir ce service. Une enquête a été menée en 2005 auprès de tous les foyers faisant ressortir des besoins importants en transport, qu'il s'agisse des jeunes, des personnes âgées ou encore des personnes recherchant un emploi. Si des services de transport existent, tel le train à la gare de Messac-Guipry, ou les Cars du Conseil Général, de Pipriac vers Rennes ou de Saint-Just vers Redon, de nombreuses communes restent isolées et les habitants rencontrent des difficultés pour se rendre vers ces destinations. Décidé à agir dans ce domaine, le Conseil communautaire a choisi d'expérimenter deux types de transport sur le canton du 1^{er} janvier au 30 juin 2008. Du succès de cette expérimentation dépendra sa généralisation.

- Une ligne régulière de rabattement vers St Just pour les habitants de Bruc-sur-Aff et Sixt-sur-Aff.
- Un service de transport à la demande pour les habitants de Saint-Ganton.

Trajet pour les habitants de Saint-Ganton

Ce nouveau type de transport commence à se développer en milieu rural où il répond mieux aux besoins et coûte moins cher qu'une ligne régulière. Le service permettra aux habitants de Saint-Ganton de rejoindre les lignes du Conseil général vers Rennes et vers Redon, le lundi uniquement. Il faudra s'inscrire à la mairie avant le samedi midi. Le lundi, un véhicule viendra chercher les passagers à leurs domiciles avant de les amener à l'arrêt Illenoo à Saint Just vers Redon et à Pipriac vers Rennes.

L'accès au service nécessite une réservation pour chaque trajet qui devra être effectuée auprès du secrétariat de votre mairie le samedi matin au plus tard, 11h00 dernier délais. (Tel : 02.99.08.78.69)

Information horaires : le LUNDI uniquement

Trajet St Ganton-Rennes

ALLER	
Domicile à Saint Ganton	
Pipriac > Champ de Foire	13H24
Correspondance ILLENOO du Conseil Général	
Départ de Pipriac vers Rennes	13h27
Arrivée à Rennes > Gare routière	14h34
RETOUR	
Départ de Rennes > Gare Routière	18h35
Arrivée à Pipriac > Champ de Foire	19h41
Correspondance Car de la Communauté de Communes	
Départ de Pipriac > Champ de Foire	19h43
Domicile à Saint Ganton	

Trajet St Ganton-Redon

ALLER	
Domicile à Saint Ganton	
Saint Just > Eglise	9h00
Correspondance ILLENOO du Conseil Général	
Départ de Saint-Just vers Redon	9h06
Arrivée à Redon > Tribunal d'Instance	9h34
RETOUR	
Départ de Redon > Tribunal d'Instance	12h06
Arrivée à Saint Just > Eglise	12h35
Correspondance Car de la Communauté de Communes	
Départ de Saint-Just > Eglise	12h37
Domicile à Saint Ganton	

Combien ça coûte ?

- Un ticket à l'unité : 1,50 € pour 1 trajet uniquement Saint-Ganton vers Saint-Just (soit 3 € l'aller-retour). *Billet vendu par le chauffeur au moment de la montée. Merci de préparer votre monnaie*
 - Pour rappel : tarif du Conseil Général :
 - 1,50 € plein tarif (possibilités de réductions) vers Redon
 - 2,50 € plein tarif (possibilités de réductions) vers Rennes
- **Coût de votre trajet à Redon aller-retour : 6 €**
- **Coût de votre trajet à Rennes aller-retour : 8 €**

Où s'informer ?

Pour vous renseigner sur les horaires, les itinéraires et les titres de transport, n'hésitez pas à nous contacter :

Communauté de Communes du Canton de Pipriac
Zone d'Activités de Courtbouton
35480 GUIPRY
Contact : Pauline LANOIX-SIUDA 02-99-34-06-13
comcom.pipriac@fr.oleane.com



Résidence Ker Joseph

35550 PIPRIAC



S.S.I.A.D

MAINTIEN A DOMICILE DE LA PERSONNE AGEE

Cantons de PIPRIAC et du GRAND FOUGERAY

SERVICE DE SOINS A DOMICILE :

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile est une unité dépendante de la Résidence Ker Joseph. Maison de Retraite de Pipriac hébergeant des Personnes Agées Dépendantes.

Le S.S.I.A.D. a été créé en septembre 1990 afin de répondre aux besoins de la population des Cantons de PIPRIAC et du GRAND FOUGERAY. L'autorisation délivrée en 1990 a permis de prendre en charge 20 patients.

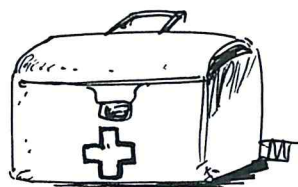
Aujourd'hui, le S.S.I.A.D. est autorisé à prendre en charge 30 patients.

Les prestations :

Les Aides Soignant(e)s de l'équipe mobile interviennent à domicile afin d'aider les personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne et dans l'accomplissement des soins prescrits par le médecin traitant, en veillant à préserver l'autonomie des personnes aidées et à maintenir leur indépendance, notamment, **en les incitant à faire ce qu'elles peuvent encore effectuer sans aide.**

Cette aide concerne principalement :

- la toilette
- le nursing
- aide à la mobilisation (lever-coucher)
- l'habillage, le déshabillage
- la réfection du lit médicalisé (si absence d'aide ménagère)
- l'aide à la prise de médicaments



fonctionnement :

Le médecin, la personne âgée, ou sa famille remplit un dossier de **demande d'admission**. ; Une étude de ce dossier est effectuée en **commission d'admission** et en fonction des disponibilités du service, une proposition de prise en charge est faite dans le respect des critères d'urgence déterminés par la commission.

La personne âgée garde bien sûr le choix de son médecin référent, de son infirmier(e) libéral(e), kiné et autres intervenants paramédicaux.

Le **médecin prescrira** alors les soins nous autorisant à intervenir au domicile de son patient.

L'infirmière coordinatrice se rend au domicile, évalue les besoins et la prise en charge des soins à prodiguer, la qualité et le nombre des interventions journalières et hebdomadaires ainsi que le suivi de l'évolution de la dépendance ou des besoins en matériel.

Le **contrat de soins** est alors rédigé.

NOS HORAIRES :

8 H – 19 H 15 7 jours / 7

INTERLOCUTEURS :

Direction	MME Estelle MAUTEMPS
Cadre de Santé	MME Monique DISSE
Service de Soins Infirmiers	MME PEUZÉ MELIN
Secrétariat	MME Martine HERVÉ - LEVACHER
Equipe Mobile	Aides Soignant(e)s

NOS COORDONNEES :

SSIAD (service de soins infirmiers à Domicile)

Rue de l'Avenir – 35550 PIPRIAC

☎ : 02.99.34.36.33 ou 02.99.34.45.34

📠 : 02.99.34.44.07

✉ : ssiad.kerjoseph@orange.fr



Maison Intercommunale
12, rue Blaise Pascal
Z.A. La Lande ROSE - B.P. 88051
35580 GUICHEN

RECYCLER LES PAPIERS

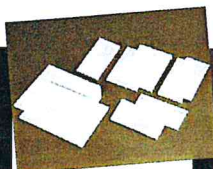


Les papiers collectés aux points recyclage du SMICTOM sont acheminés directement à la papèterie, les Celluloses de la Loire à Allaire (56).

> Papiers autorisés :



Feuilles de papiers (1)



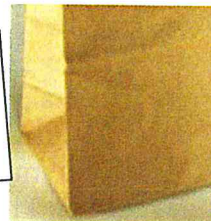
Enveloppes



Annuaire, catalogues



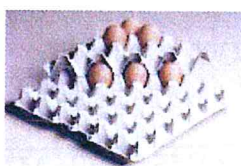
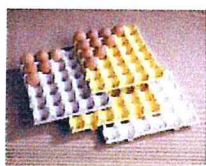
Revue, journaux, magazines



Papier kraft

> La papèterie "les Celluloses de la Loire" :

Fondée en 1977, les Celluloses de la Loire sont situées à Allaire (56). Les papiers des points recyclage du SMICTOM du NAR reçus aux Celluloses de la Loire sont transformés en plateaux alvéolés en cellulose moulée pour l'emballage et le transport des œufs.



(1) Pour économiser le papier, utilisez les deux côtés des feuilles



Le site des Celluloses de la Loire à Allaire (56).

> Papiers interdits :

- Papiers associant d'autres matériaux (complexes)
- Papiers carbone
- Papiers photographiques
- Papiers traités R&H (résistant humide papiers peints, affiches, papiers calques)
- Papiers autocollants

Ces différents papiers doivent être mis dans le bac des ordures ménagères.

HALTE AUX INDÉSIRABLES !

A NE PAS DÉPOSER DANS LE SAC JAUNE

pots de yaourt

barquettes plastiques

films et sacs plastiques



boîte à œufs en plastique



seringues



barquettes polystyrènes

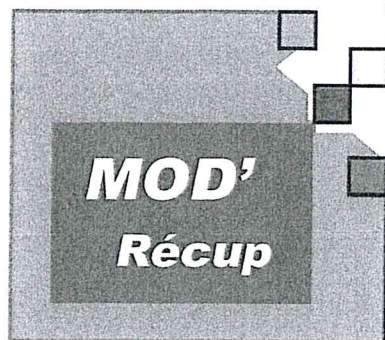
12



Restes de repas, couches, boîtes sales, autres déchets périssables



RECYCLERIE



*Récupération
Valorisation
Vente*



*Magasin Solidaire,
Dépôt et Collecte*

ZA des Sentes

35470 BAIN-DE-BRETAGNE

Tél. 02 99 43 96 92

Fax 02 99 43 37 95

VENTE MAGASIN	MERCREDI de 9h à 12h et de 14h à 17h SAMEDI de 9h à 12h et de 14h à 18h
DÉPÔT MAGASIN	du LUNDI au SAMEDI de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé le vendredi)



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} Août 2007 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil sept, le premier août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 27 juillet 2007

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M.T. DANIEL, M-J. MAILLET, J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, M. TEMPLÉ

Absents Excusés : Y. LE BON DE LAPOINTE, G. PROVOST

Secrétaire : Mme J. BOULAIS

Ordre du Jour

- * *Subvention Projet Jeunesse Office Intercantonal des Sports,*
- * *Rapports annuels Eau Potable et Assainissement,*
- * *Virement de crédit,*
- * *Compte-Rendu dossier Eglise,*
- * *Questions diverses.*

1 – Demande de subvention de l'Office Intercantonal d'animation sportive des cantons de Pipriac et Maure de Bretagne : projet jeunesse (PIJ –Point Information Jeunesse)

Monsieur le Maire fait part du dossier reçu de l'office intercantonal des sports concernant les projets d'animation jeunesse des 12/18 ans et le point information jeunesse des 16/25 ans, afin d'étudier leur demande de subvention.

Après délibération, le conseil municipal accepte de verser une subvention d'un montant de 0.61 € par habitant, à savoir 268.40 € au total, dépense à l'article 6574.

2 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau Potable

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public - Syndicat des Eaux de Port de Roche- de l'eau potable.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport présenté.

3 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Assainissement Collectif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public - Syndicat des Eaux de Port de Roche- de l'assainissement collectif.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport présenté.

4 - Virement de crédit

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le crédit prévu au chapitre 2313 opération 041 « Atelier Communal » du budget de l'exercice 2007 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

<u>Objet des dépenses</u>	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Atelier Communal – Installations, matériel et outillage	article 2315/041 Somme -329,38 €	article 2313/041 Somme +329,38 €
Atelier Communal Constructions		

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

5 - Sentier d'Interprétation – Nouveaux chiffres

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération en date du 27 mars 2007 sur la création d'un sentier d'interprétation subventionné en partie par l'Europe, via Leader +, à hauteur de 50 % du montant HT, suivant leur enveloppe.

Après examen de notre dossier, Leader + nous demande de revoir notre opération à la baisse et propose de supprimer des rubriques, afin de ne pas dépasser leur enveloppe.

De ce fait, Mr le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

LIBELLE OPÉRATION	DÉPENSES	RECETTES		
Sentier d'interprétation	13 702,90	6 851,45	50 %	Pays de Redon via Leader +
		4 110,87	30 %	Région et/ou Département
		2 740,58	20 %	Commune Autofinancement
TOTAUX	13 702,90	13 702,90		

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération en date du 27 mars 2007, et d'approuver le plan de financement ci-dessus.

6 - Remboursement réseau électrique à un particulier

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 7 novembre 2005 stipulant la vente d'un terrain viabilisé, viabilisation non encore effectuée.

L'acheteur a fait installer l'électricité en même temps que la mairie a fait installer le réseau électrique, et la totalité des travaux a été facturée à ce particulier, qui s'est acquitté de la somme.

Aussi, Mr le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour faire le nécessaire afin que ce dossier soit régularisé.

Après délibération, le conseil municipal accepte de rembourser le particulier de la somme de 1010,67 €, part des travaux de réseaux qui revient à la mairie.

7 - Régie des photocopies – tarif copies couleur

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'achat du photocopieur couleur, il convient d'instaurer un tarif pour les photocopies couleur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

	Noir/Blanc	Couleur
• Photocopie format A4	0,20 €	1,00 €
• Photocopie format A3	0,40 €	2,00 €

8 - Recettes Amendes de Police

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Conseil Général l'informant que la Commission Permanente a retenu la commune de Saint-Ganton pour être bénéficiaire des recettes d'amendes de Police, et propose une subvention du 1 494 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la somme de 1 494 € pour aider à financer l'opération : aménagement piétonnier « La Houle », et autorise Mr le Maire à signer toute pièce administrative et comptable se rapportant à cette décision.

9 - Choix des entreprises pour la réhabilitation de l'Eglise

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte rendu de la commission d'appel d'offres du 24 juillet 2007, statuant sur le choix des entreprises pour effectuer les travaux de réhabilitation de l'Eglise, comme il suit :

Nom de l'entreprise	Montant du marché de base TTC		Option TTC	
	tranche ferme	tranche conditionnelle	tranche ferme	tranche conditionnelle
1 QUÉLIN 35 CHATEAUGIRON	338 500,12	292 230,26	5 904,32	6 153,67
2 LESURTEL 49 CHAZÉ SUR ARGOS	72 314,56	61 536,08		
3 MACÉ Alain 22 PLAINE-HAUTE		27 385,03		
4 LESURTEL 49 CHAZÉ SUR ARGOS	43 985,46	18 339,64		
5 SCBM 35 LOUVIGNÉ DU DÉSERT	13 252,11	13 059,96		
8 VITRAUX D'ART 44 ST-ETIENNE DE MONTLUC	16 733,47	13 010,35		
9 PEINTURES LOHÉACIENNES 35 LOHÉAC	7 914,63	5 939,65		
11 RADÉ 72 ASSÉ-LE-RIBOUL	51 264,15	17 282,20		
12 ATHÉMA RESTAURATION 44 REZÉ	10 748,15	72 582,47		8 826,48

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le choix des entreprises précitées.

10 – Questions diverses

**** Implantation d'un nouveau collège***

Le Conseil Général fait savoir à Mr le Maire qu'il travaille sur la définition d'un futur secteur de recrutement d'un collège public.

**** Projet « Essaimons les Arbres en Pays de Redon et Vilaine »***

Dans le cadre du programme européen Leader +, le Pays de Redon et de Vilaine conduira un programme « Essaimons les arbres » dont l'objet sera de planter des arbres historiquement reconnus sur son territoire, à savoir : châtaigniers, saules, osiers, chênes ...

**** Compte-Rendu de la Commission Voirie du 28 juin 2007***

Propositions des curages de fossés :

- De La Vionnais à Remdon
- La descente des Bourdaines des 2 côtés de la voie
- Milieu de la route de remembrement à Combray

Busage :

- La Basse Lande

Voir :

- l'écoulement de l'eau à La Houle
- la signalisation à Remdon, La Belle Alouette, La Vionnais (sur la RD 77) et à Brubet pour indiquer Le Coin du Mur
- le trou sur la départementale en face de la route de la Vionnais

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 Octobre 2007 à 20 heures

L'an deux mil sept, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 9 Octobre 2007

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M.T. DANIEL, M-J. MAILLET, J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LAPOINTE, G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ

Secrétaire : Mr G. PROVOST

Ordre du Jour

- * *Délibération Eglise : Lots n°6, 7 et 10,*
- * *Discussion sur la création d'un syndicat de bassin versant du Canut Sud,*
- * *Subvention Taxi,*
- * *Congrès des Maires,*
- * *Gérance "Bar - Restaurant",*
- * *Eclairage Terrain de Foot,*
- * *Réfection façades mairie,*
- * *Peinture Cuisine restaurant,*
- * *Questions diverses.*

1 - Réfection du ravalement de la Mairie.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux devis concernant la réfection du ravalement de la Mairie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ▶ de confier les travaux pré-cités à l'entreprise Deco Fulk Sarl Jourdan, sise à 35390 Le Grand Fougeray pour un montant de 6 135,28 € HT, à savoir 7 337,79 € TTC (sept mille trois cent trente-sept euros et soixante-dix-neuf centimes).

2 - Peinture Cuisine du Restaurant et Local dépôt de pain

Mr le Maire fait savoir à l'Assemblée que les Services Vétérinaires (D.S.V.) ont effectué un contrôle au bar-restaurant et noté des observations sur la peinture de la cuisine qui est « usée et écaillée ». De ce fait, il a demandé à deux entreprises un devis pour refaire la peinture de la cuisine et celle du local dépôt de pain.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le seul devis reçu pour les travaux pré-cités.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ▶ de confier les travaux de peinture de la cuisine et du local dépôt de pain du restaurant à l'entreprise Deco Fulk Sarl Jourdan, sise à 35390 Le Grand Fougeray pour un montant de 1 588,90 € HT, à savoir 1 900,32 € TTC (mille neuf cents euros et trente-deux centimes).

3 - Choix des entreprises pour la réhabilitation de l'Eglise

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte rendu de la commission d'appel d'offres du 5 octobre 2007, statuant sur le choix des entreprises pour effectuer les travaux concernant les lots Electricité et Chauffage pour la réhabilitation de l'Eglise.

De plus, il informe l'assemblée qu'il a reçu la certification de l'entreprise choisie pour le lot n°10 : Traitement des bois.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le choix des entreprises ci-après nommées et donne l'autorisation à Mr Le Maire de signer les marchés ainsi que tous les documents administratifs et comptables découlant de cette décision.

Nom de l'entreprise	Montant du marché de base TTC		Option TTC
	tranche ferme	tranche conditionnelle	tranche ferme
6 GUÉRIN FLUIDES SERVICES 35 LANDEAN	31 814,93	31 080,75	1 526,49
7 SARL BOULAND 35 LA MEZIERE	27 439,25	14 988,02	1 175,37
10 PARAXILOCENTRE	13 748,61	7 444,88	

4- Concours communal et cantonal des maisons fleuries

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une enveloppe budgétaire pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2007.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le règlement du concours cantonal établi en réunion du 23 mai 2007 à Pipriac – (résultats annexés),
- pour ce qui est du concours communal, d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie - avec et sans jardin – (résultats annexés) :
 - 1^{er} lauréat : 45,73 €
 - 2^{ème} lauréat : 38,11 €
 - 3^{ème} lauréat : 30,49 €

en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1^{er} résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1^{er} lauréat" et passer directement au 3^{ème} lauréat).

5 - Indemnité d'exercice de mission des Préfectures

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décret n° 91-875 du 6/09/1991 et n°97-1223 du 26/12/1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures (JO du 28/12/1997).

Il propose au conseil municipal d'accorder à l'adjoint administratif à raison de 28 heures par semaine, une indemnité d'exercice de missions des préfectures.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer pour l'exercice 2007 une indemnité d'exercice de missions des préfectures à l'adjoint administratif au prorata de son temps de travail, à savoir 28/35^{ème}, en prenant en compte le montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire de la fonction publique territoriale,
- de retenir le coefficient multiplicateur 1.2.

6 - Congrès des Maires

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il assistera au Congrès des Maires les 20, 21 et 22 novembre prochains à Paris. A ce titre, il demande à l'assemblée de statuer sur les frais de déplacements, d'hébergement et de participation correspondant à ce congrès.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de prendre en charge les frais de déplacements, d'hébergement et de participation de Mr le Maire au congrès des Maires pré-cité.

7 - Bail du commerce « La Crémaillère »

Dernier café-restaurant-dépôt de pain

Monsieur le Maire informe que, suite aux entretiens de candidature pour la gérance du commerce « La Crémaillère », il propose Mme MACÉ Valérie, sise à Langon 35660, pour assumer ce poste.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour confier le poste de gérante du commerce « La Crémaillère » à Mme MACÉ Valérie, et autorise Mr le Maire à signer le bail ainsi que toutes pièces administratives et comptables.

8 - Virement de crédit

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le crédit prévu à l'article 6574 « Subventions aux associations » du budget de l'exercice 2007 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

<u>Objet des dépenses</u>	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Entretien voirie	61523	- 1 200,00 €		
Subventions aux associations			6574	+ 1 200,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

9 - Décision de principe sur la création du Syndicat de Bassin Versant du Canut Sud

Mr le Maire fait part du courrier reçu le 24 septembre dernier du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) Val de Vilaine indiquant qu'il est nécessaire de créer un syndicat intercommunal pour engager un programme d'action sur le bassin versant du Canut Sud, sur la rivière et ses affluents. Une discussion s'instaure. Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette affaire.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'émettre un accord de principe sur la création du Syndicat de Bassin Versant du Canut Sud.

10 - Dissolution de l'association « Les sentiers de l'Aff à la Vilaine »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de l'association intercommunale des sentiers de l'Aff à la Vilaine, stipulant la dissolution de celle-ci.

Les comptes de l'association laissant un excédent, les membres de l'association ont décidé de redistribuer la somme totale entre les sept communes membres, à savoir 268 € chacun.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Mr le Maire d'encaisser le chèque de 268 € et de signer les pièces administratives et comptables pour ce faire.

11 - Division de Propriété pour achat Terrain

Mr le Maire fait part à l'Assemblée du devis reçu des services du géomètre de Bain de Bretagne pour le bornage du terrain que Mr Templé Claude veut se réserver avant de vendre le reste de sa parcelle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ▶ de confier les travaux de bornage à l'entreprise EGUIMOS, sise à 35470 Bain de Bretagne pour un montant de 904,00 € HT, à savoir 1 081,18 € TTC (mille quatre-vingt-un euros et dix-huit centimes).

12 - Eclairage Terrain de Foot

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un devis de l'entreprise Ineo, sise à 44460 Saint-Nicolas-de-Redon, pour effectuer l'éclairage du terrain de foot.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ▶ de confier les travaux d'éclairage du terrain de foot à l'entreprise INEO, sise à 44460 Saint-Nicolas-de-Redon, BP 11, pour un montant de 7 177,00 € HT, à savoir 8 583,69 € TTC (huit mille cent quatre-vingt-trois euros et soixante-neuf centimes),
- ▶ de solliciter la subvention correspondante auprès du Syndicat d'électrification, sis à Saint-Grégoire 35760.

13 - Subvention exceptionnelle pour le Taxi des maternelles

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association Appel de la Providence de Pipriac demandant une subvention exceptionnelle pour couvrir en parti le déficit de l'année écoulée 2006-2007.

Après s'être entretenu avec le président de cette association, Mr le Maire propose de couvrir la moitié du déficit, à savoir 500 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de l'APPEL de la Providence de Pipriac et donne l'autorisation à Mr le Maire de signer les pièces administratives et comptables pour ce faire.

Questions diverses

Le Père Noël a décidé de faire un détour par Saint-Ganton le dimanche 23 décembre vers 11 h.



Résultat du concours communal des Maisons Fleuries 2007

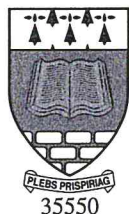
Maisons sans jardin

1 ^{er}	MARCHAND Emilienne	“Brubet“
2 ^{ème}	BOULAIS Hélène	“La Roche“
3 ^{ème}	BELLAMY Martine	“La Belle Alouette“
4 ^{ème}	ROGER Gwënola	“Le Coin du Mur“



Maisons avec jardin

1 ^{er}	BOULAIS Jacqueline	“Belle Perche“
2 ^{ème}	MAILLET Marie-Jeanne	“La Roche“
3 ^{ème}	BRUNARD Marie	“La Rochelle“
4 ^{ème}	DUCLOYER Marie-Reine	“La Manchonnais“



RESULTATS CONCOURS CANTONAL

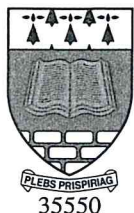
ANNÉE 2007

Catégorie 1 – Maisons avec jardin

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1 ^{er} prix : Monsieur Roger REBILLARD | « 2, rue de Verdun » – GUIPRY |
| 2 ^{ème} prix : Madame Josette PANNELIER | « Tréveret » - BRUC SUR AFF |
| 3 ^{ème} prix : Monsieur Jean-François CIROU | « La Rivière » - ST MALO DE PHILY |
| 4 ^{ème} prix : Monsieur Michel DALLÉRAC | « La Rivière Colombel » - ST JUST |

Les autres candidats par ordre alphabétique :

- | | | |
|------------------------|-----------------------------|------------------|
| - BERTIN Louissette | « Chemin de Loumette » | LOHÉAC |
| - BOUREL Maurice | « 11, rue du Dr Le Rouzic » | PIPRIAC |
| - DANIEL Claude | « La Vionnais » | SAINT-GANTON |
| - GAUVIN Marie-Thérèse | « Le Tertre » | SAINT-JUST |
| - GROSSET André | « Courtbouton » | LIEURON |
| - JOUIN Claude | « 23, rue des Templiers » | SIXT-SUR-AFF |
| - LEGAUD Martine | « La Mariais » | ST MALO DE PHILY |
| - LEVEIL Yves | « La Barre des Féages » | LIEURON |
| - MARCHAND Gabrielle | « 33, rue de la Vigne » | GUIPRY |
| - MORICE Jacqueline | « La Châtaigneraie Simon » | SIXT SUR AFF |
| - PORCHER Madeleine | « Remdon » | SAINT-GANTON |
| - PREVOST Chrystèle | « Les Carrées » | PIPRIAC |
| - TORRECILLAS Daniel | « Le Bourg Neuf » | LOHÉAC |



RESULTATS CONCOURS CANTONAL

ANNÉE 2007

Catégorie 1 – Maisons sans jardin

- 1^{er} prix : Monsieur Albert CHALMEL « 23, rue de Vannes » – GUIPRY
2^{ème} prix : Monsieur Auguste ROUX « 30, rue de la Libération » - PIPRIAC
3^{ème} prix : Monsieur Jean-Claude LEPAROUX « Impasse Whitland » - PIPRIAC
4^{ème} prix : Monsieur Pierre VIEUVILLE « Saint-Germain » - LOHÉAC

Les autres par ordre alphabétique :

- | | | |
|--------------------|-----------------------------|-------------------|
| - AUBAUD Michel | « Le Haut Aunay » | ST MALO DE PHILLY |
| - BODIGUEL René | « Belleperche » | SIXT SUR AFF |
| - BROCHARD Denise | « La Bruère » | ST MALO DE PHILLY |
| - DANET Roger | « 2, rue de la Lande » | LIEURON |
| - DEBARRE Gustave | « La Roche » | SAINT-GANTON |
| - DENIS Gabriel | « 16, rue des Corbinières » | GUIPRY |
| - Mr et Mme HERVÉ | « Le Bois Hervy » | SAINT-JUST |
| - PERRIN Joseph | « 13, rue des Parcs » | SIXT SUR AFF |
| - RICHARD Paulette | « Brubet » | SAINT-GANTON |
| - ROUPIE Simone | « Rue de l'Europe » | LOHÉAC |

Paroisse St-Amand

Horaires des messes, des baptêmes, profession de foi, 1^{ère} des communions

MESSES

A partir du 12 janvier 2008, sauf exception⁽¹⁾, les messes dominicales seront célébrées dans les communautés locales à des jours et horaires fixés ainsi :

Messe du samedi soir : Saint-Séglin et Lieuron, alternativement, comme actuellement à 18h ou 19h, respectivement suivant les horaires d'été ou d'hiver.

Messe du dimanche : Messe à 11h les quatre premiers dimanches du mois à Sixt-sur-Aff et à Pipriac.

Messe à 9h30 : 1^{er} et 3^{ème} dimanche à Bruc-sur-Aff et à Saint-Just
2^{ème} et 4^{ème} dimanche à Lohéac et à Saint-Ganton.

L'église de Saint-Ganton étant fermée pour une période de 2 ans, pendant cette période les messes auront lieu à Saint-Just.

En 2008, il y aura 5 dimanches les mois de mars, juin, août et novembre. Ce 5^{ème} dimanche, il n'y aura qu'une seule messe à Pipriac, à 10h30. Cette célébration aura une animation particulière : messe pour les malades, les jubilaires, les baptisés ou autres... Elle pourra se terminer par un verre de l'amitié.

NB : Pour demander des messes, afin d'éviter au maximum des erreurs ou des oublis, il est fortement conseillé d'une part de le faire plusieurs semaines à l'avance (ce qui est possible, puisque maintenant les jours et horaires sont fixes) et d'autre part, d'utiliser (en les complétant) les enveloppes « demande de messe » que l'on peut trouver aux portes des églises.

⁽¹⁾ à noter : une première exception : le 6 janvier, messe à Pipriac à 10h30 (au lieu de 11h)

BAPTEMES

Ils pourront avoir lieu dans les conditions suivantes :

1^{er} dimanche du mois à Sixt-sur-Aff à 12h

3^{ème} dimanche du mois à Pipriac à 12h

2^{ème} samedi du mois : à Bruc, Lieuron ou Lohéac, à 11h ou à 16h (hiver) 17h (été)

4^{ème} samedi du mois : à Saint-Just ou à Saint-Ganton, à 11h à 16h (hiver) 17h (été)

Pour les baptêmes du samedi, c'est la 1^{ère} famille qui s'inscrira qui déterminera le lieu et l'heure (par exemple, le 2^{ème} samedi, s'il s'agit d'une famille de Lieuron qui choisit un baptême à 17 h, c'est ce lieu et cette heure qui seront retenus pour tous les autres baptêmes éventuels à cette même date).

Consultez les affiches aux portes des églises.

- | | |
|-------------------------------------|--|
| ➤ Profession de foi : | 25 mai 2008 à Pipriac |
| ➤ 1 ^{ère} des communions : | Sixt-sur-Aff : 1 ^{er} juin 2008
Lohéac : 8 juin 2008
Pipriac : 15 juin 2008 |

Anciens Combattants

Pour honorer la mémoire des anciens combattants, deux dates sont retenues : le 8 mai, fin de la guerre 39-45 et le 11 novembre, fin de la guerre 14-18.

Dorénavant, nous sommes associés avec les AFN de Saint-Just car les effectifs diminuent. Toutefois, nous n'oublions pas nos morts anciens combattants de Saint-Ganton : une gerbe de fleur est déposée à chaque commémoration.

Cette année, pour la première fois, nous avons voulu rendre hommage à nos camarades AFN. A cette occasion, un repas « pot-au-feu » a été servi à la salle polyvalente le 1^{er} décembre dernier. 80 personnes étaient présentes : un vrai succès. Je tiens à remercier les anciens combattants et sympathisants de Saint-Ganton, de Saint-Just et d'ailleurs.

Le dimanche 2 décembre, une messe était célébrée en l'église de Saint-Just, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts de Saint-Ganton et d'un vin d'honneur, servi à la salle des fêtes de Saint-Ganton. Lors de cette cérémonie, Monsieur Daniel GODET, combattant AFN s'est vu remettre la médaille de la croix du Combattant.

Ces deux journées ont permis de se retrouver dans une bonne ambiance.

Un voyage au Maroc a eu lieu au mois de Mai avec Saint-Just. Une semaine de découverte à laquelle six personnes de Saint-Ganton ont participé, très satisfaites de leur séjour.

Avec Saint-Just, un voyage en Corse est envisagé au début mai prochain : les personnes intéressées peuvent s'adresser, soit à Mr Cheval Jean-Pierre, soit à Mr Laurent Jean.

Le Président



A.O SAINT GANTON

Pour la saison 2007/2008, le club compte 55 joueurs répartis comme suit : 41 en Seniors et 14 Jeunes.

Pour les deux équipes Seniors, la A se classe actuellement 2ème de sa poule et la B , 6ème avec un match en retard. Les résultats sont encourageant pour la suite.

Les équipes de jeunes, toujours associées avec Pipriac, se répartissent en plusieurs catégories et sont dirigées par des joueurs Seniors. Ils se répartissent comme suit :

- Les Débutants font des plateaux avec l'office de Pipriac sous la houlette d'Alexandre Houizot
- Les Poussins sont suivis par Antoine Jan et Yoan Gougeon
- Les Benjamins par Jean Louis Beaujais et Guillaume Bourel



Les Moins de 13 et Moins de 15 sont associés avec le canton de Maure et de Pipriac.

Le club tient à remercier ces 5 personnes pour leur dévouement tout au long de l'année.

Après deux années sans arbitre, nous accueillons avec plaisir Jean Luc MASSON de St Just pour couvrir le club au district de football. Cet arbitre permet au club de recruter plus de joueurs.

Un grand Merci à la municipalité pour le nouvel éclairage qui vient d'être réalisé début décembre sur le terrain d'entraînement.

Pour tous renseignements concernant de nouveaux joueurs ou arbitres, contactez Guillaume Bourel au 06.63.97.59.54

JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE



LA DYNAMIQUE



Le mercredi 19 septembre dernier , nous avons repris nos cours de gymnastique d'entretien à la salle polyvalente de Saint-Ganton , animés par Rachel RAYNARD (animatrice diplômée de l'EPMM).

Cette année encore , nous augmentons considérablement nos effectifs , puisque nous arrivons à hauteur de 33 licenciées . Nous multiplions le nombre d'adhérentes par 2 en 2 ans .

Le bureau a été modifié lors de l'assemblée générale en date du 26 septembre et se compose donc de :

- Présidente : Muriel TEMPLE
- Vice-Présidente : Emilienne MARCHAND
- Trésorière : Carole LEROUX
- Secrétaire : Annick HAMON

Le 20 octobre , nous avons organisé notre repas annuel : Soirée « Poulet Basquaise » . Ce fut l'occasion de remercier plus particulièrement Martine BELLAMY pour ses services rendus durant 13 années au sein de notre association.

La trésorière actuelle , Carole LEROUX a ainsi remis à Martine un bouquet de fleurs offert par l'association .



Nous vous souhaitons d'agréables et joyeuses fêtes de fin d'année , ainsi que tous nos meilleurs vœux (**dynamiques !!!**) pour 2008 .

La Présidente

Muriel TEMPLE

COMITÉ DES FÊTES

Repas de Boudin

La moitié des bénéfices sera reversée
au collège St Joseph de Pipriac

23 février 2008
à la salle polyvalente
à partir de 19 h 30

**Tombola
gratuite**

*La moitié des bénéfices sera
reversée au Collège St Joseph de
Pipriac*

Tarifs

Adulte : 15 €
Enfant : 8 € (- 12 ans)

Réservations

Epi Service.....02.99.08.64.96
Bar-Restaurant..02.99.08.65.07

ET NOTRE ETERNELLE JEUNESSE ? COMMENT VA-T'ELLE ?

Ce dernier semestre 2007 s'achève et nous allons clore nos activités de l'année avec une « Journée de Noël » à Muzillac avec au programme : délicieux menu, ambiance chantante et dansante et cadeaux du terroir pour chaque participant.

*

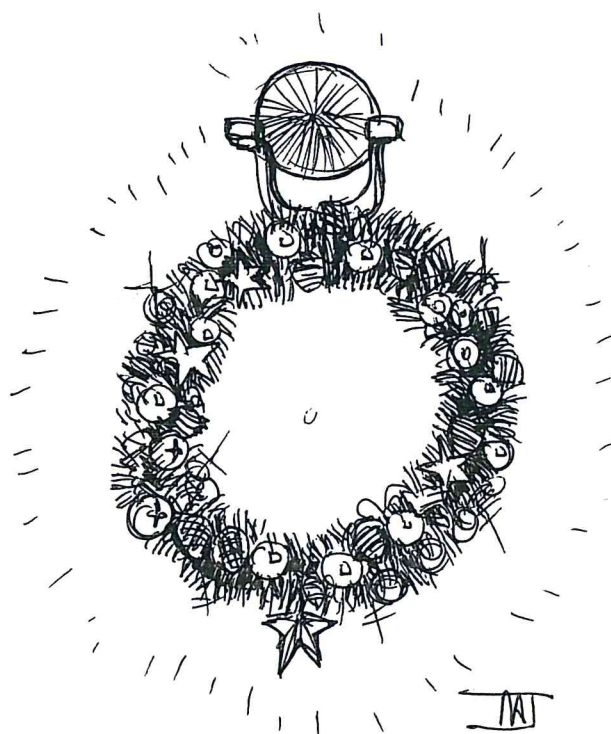
Nous avons repris nos activités par notre traditionnel pique-nique de rentrée, mais, après la joie des retrouvailles, nous avons connu la tristesse de la disparition, en Septembre et Octobre, de nos amies Marie LAUNAY et Angèle MASSIOT. Que leurs enfants soient assurés que nous garderons leur souvenir.

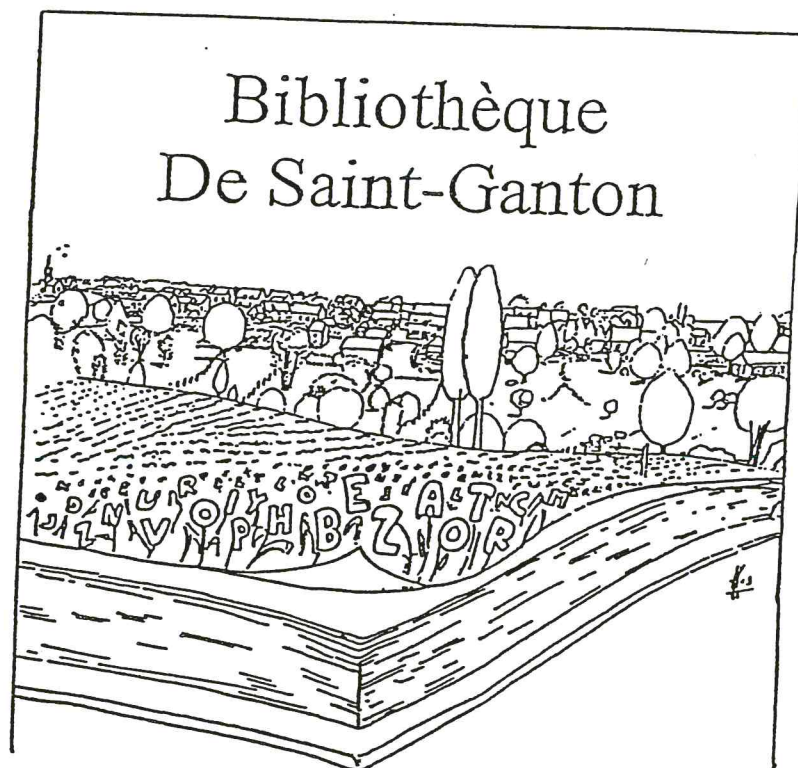
*

Après cette sortie de NOEL, les fêtes de fin d'année accapareront les uns et les autres, mais nous pensons déjà à la reprise de Janvier et à la préparation de notre Assemblée Générale, traditionnellement fixée au 4^{ème} MARDI. Avant, nous aurons eu le plaisir, comme nous le faisons chaque année, d'assurer la décoration de notre Salle des Fêtes pour la cérémonie des vœux de Mr le Maire.

A toutes et tous, bonne fin d'année 2007.

*La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*





Bibliothèque

Octobre a vu revenir le temps de « LIRE EN FETE » et comme chaque année, notre bibliothèque s'est jointe à celle de Saint-Just et de Pipriac pour une animation axée sur l'écologie et la sauvegarde de la Nature.

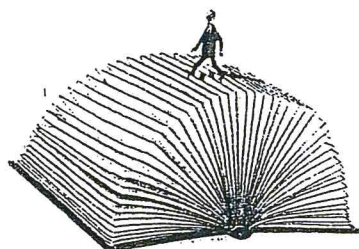
La première rencontre s'est faite, à la Maison « Nature & Mégalithes » à Saint-Just, le 19 Octobre, avec la présentation du livre « Dégâts et défis » par les auteurs MMs Loïc DUTAY et Cyrille CHAIGNEAU et la deuxième, le Samedi 10 Novembre, dans nos locaux. Nous avons eu le plaisir d'accueillir 15 de nos jeunes lecteurs, habitués de notre bibliothèque, qui, autour d'histoires de baleines, de pieuvres, d'arbres, de ce qu'il faudrait faire pour les garder en bonne santé, ont laissé parler leur imaginaire en réalisant de jolis dessins qui, maintenant, sont exposés à la bibliothèque. Ils étaient tous si bien réussis que le classement pour les récompenses a été difficile à faire.

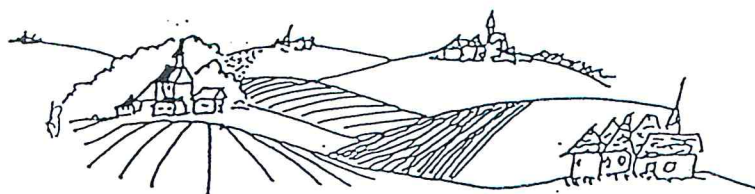
Un tirage au sort a donc désigné les gagnants : chez les 4 ans : Camille BELLAMY, chez les 6 ans : Adrien LAIGLE, chez les 8-12 ans : François BOUREL.

Ces deux heures passées avec ces enfants intéressés ont été très gratifiantes pour les bénévoles qui espèrent faire encore mieux l'an prochain.

Nous sommes à votre disposition tous les samedis (sauf férié) de 10h. à 12h.

*Pour l'équipe des bénévoles
Marie-Pierre BOURHIS*





A.P.A.R.



Théâtre

Nous vous le disions dans notre bulletin de Juin : l'atelier-théâtre de l'A.P.A.R. avait trouvé sa pièce pour la saison 2007 : « GROSSE CHALEUR » comédie en deux actes de Laurent RUQUIER.

A la fin du mois d'août, nous nous sommes retrouvés pour « entrer » en répétition une fois, puis deux, puis trois et même quatre fois par semaine, de 20 h.30 à 23 h.30 au moins sous le regard extrêmement exigeant et sévère de notre metteur en scène, Pierre TIGER

Et pourtant, chaque soir de répétition, j'avais hâte de retrouver les autres joueurs (de théâtre !), les souffleuses et le metteur en scène (qui n'était finalement ni trop exigeant ou sévère) dans une ambiance très chaleureuse.

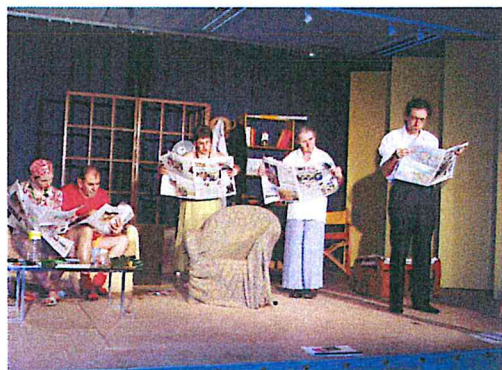
J'espère que les spectateurs auront eu autant de plaisir à nous regarder que nous, les comédiens, en avons eu à jouer cette comédie ! Comme le dit « MIREILLE » à la fin : « finalement, vous savez, l'un dans l'autre, on a passé de ...très bons moments ensemble. »

Alors, à l'année prochaine.

Anne-Hélène RENAUD

N.B. : La troupe de « la Belle Alouette » est invitée pour donner deux représentations extérieures :

- le 13 Janvier à GOVEN
- le 26 Janvier à BOVEL



Association R.A.C.I.N.E.S.
RANDONNÉE PATRIMOINE
 Samedi 29 septembre 2007



Le soleil est au rendez-vous pour notre troisième randonnée patrimoine et la trentaine de participants a le sourire. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nos hôtes, une hollandaise avec qui nous échangeons quelques mots sur le pays des tulipes et des grandes digues. Nous allons aborder dans notre randonnée, le thème de l'eau, le village de la Roche étant à flanc de coteau



L'église

L'association Racines a organisé trois soirées pour raconter l'histoire générale et celle du retable principal réalisé en 1831 par Antoine Valentin.

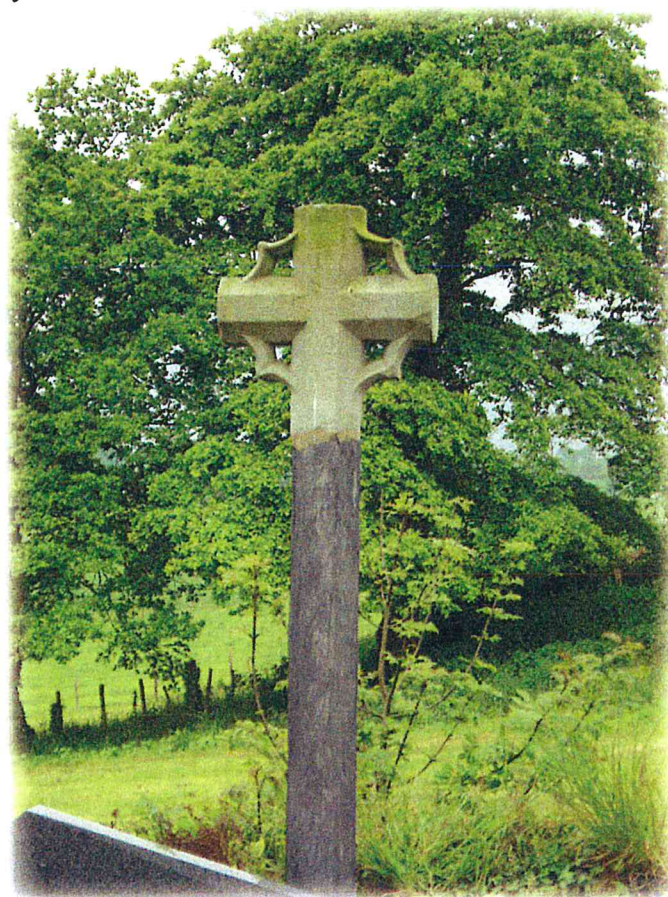
Le chœur, le transept et la nef datent de l'époque de Louis XIV.

La sacristie, le chapitret et le clocher sont du 19^e siècle. Le clocher a été dessiné par l'architecte nantais Joseph Fleury Chenantais, qui a remporté en 1851, la quatrième place au concours de l'Hôtel-Dieu à Rennes (1855-1858), a dessiné en 1859 la mairie école de Bain de Bretagne et en 1869 a établi le devis de la mairie de Pipriac (source : J.Y. VEILLARD, « Rennes au XIX^e siècle » (1978) éditions du Thabor.)

Est-ce que le chapitret a servi d'ossuaire comme l'église de Clayes ou de Cardroc (infos locales FR3 samedi 25 août) ?, demande André, très intéressé par cette balade

L'enclos paroissial

Le mur, l'échalier, la croix du cimetière, l'if et son double symbole de l'éternité et de la tolérance



La fontaine St-Eutrope

Présence sur le cadastre napoléonien d'un vivier dont certains murs sont encore apparents

André se souvient que le lavoir voisin de la fontaine était chaque année nettoyé et qu'avant cette opération, les jeunes du village venaient capturer les anguilles. Les femmes du village venaient y faire leur lessive en transportant le linge avec une brouette. Un ruisseau aujourd'hui disparu, en partait et se déversait à mi pente dans une mare « à grenouilles », avant de rejoindre celui de la Couarde. Près de la fontaine, une auge en bois et deux poteaux servaient au forgeron du village pour y sertir les fers sur les roues de charettes. Son père était sabotier.



La vallée amont de la Roche

Evocation des terrasses, de la fontaine St-Eutrope, du Breil et du minerai de fer, des bois du Bot qui ont été longtemps réservés à la chasse puis à l'exploitation du bois avec les scieries mobiles (rappel de la rando de sept 2006). André se souvient que son père y fut employé à celle de l'étang Cancer.

Le ruisseau de la Couarde

La réserve d'eau situé en bas de la route qui mène à la Couarde est propriété communale.

Marie Jeanne rappelle qu'un réservoir servait à abreuver les bêtes avant le remembrement et plus loin, le lavoir du bois des his (hils?)

Le p'tit "rotiet" et la casserie

Egalement présent dans le bourg de Messac, rapprochement avec le rue de Jerzual à Dinan. Etymologiquement le terme "rotiet" signifie affleurement rocheux.



La route RD54

Ancien CIC n°112 construit vers 1868, époque où de grands changements interviennent à St-Ganton. Le clocher a été construit de 1856 à 1861, la mairie en 1880, le chemin de grande communication N°53 en 1881, ...

évocation de 4 ponts maçonnés trouvés lors des travaux récents du tout à l'égout, preuve que le drainage du haut du village a été pris en considération.

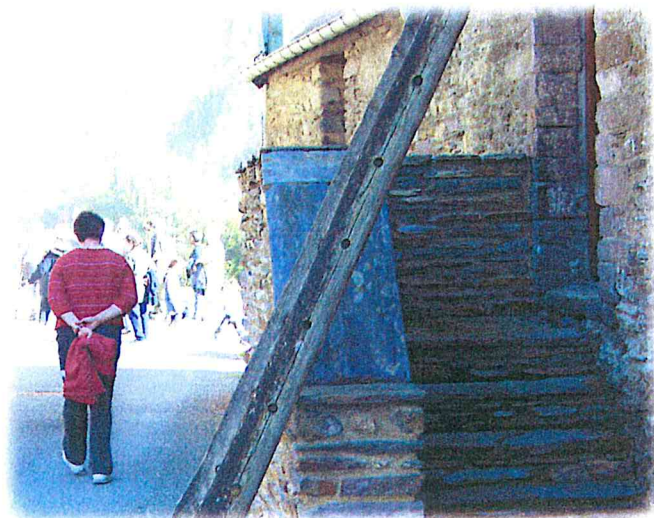


Le bati



Détail de la porte en voute identique à celle du Jarillé. Fenêtre avec linteau travaillé et grille en fer forgé en pignon. Mur maçonné pour laisser la passage aux roues de charrettes.

Les perrons en pierre et les maisons de type montagnard avec accès direct au grenier par l'arrière



La vallée aval

Le ruisseau de la Couarde qui alimente le moulin de Monténac se jette dans la Vilaine à Port de Roche, près du manoir de la Chaussée nom qui évoque une voie très ancienne.

Le lagunage actuellement en cours de réalisation se situe sur les parcelles de "La Mariée" qui pourrait évoquer le souvenir de la culture de la vigne. Par ailleurs plusieurs parcelles sur le cadastre napoléonien portent le nom de "La Vigne" ou "Sur la Vigne".



Panorama sur le village de la Couarde

la vallée et la Couarde où se dressait un moulin à vent



La Cohue

Lieu où se tenaient des foires, notamment celle du 30 avril (fête de St-Eutrope) très importante dont la date a été avancée plus tard au 28 pour laisser le temps aux bouchers de Rennes de rentrer avec les bêtes et de pouvoir participer à celle de Rennes en temps voulu.

La Mairie

Anciennement la chapelle St-Michel

A la "peurchaine"

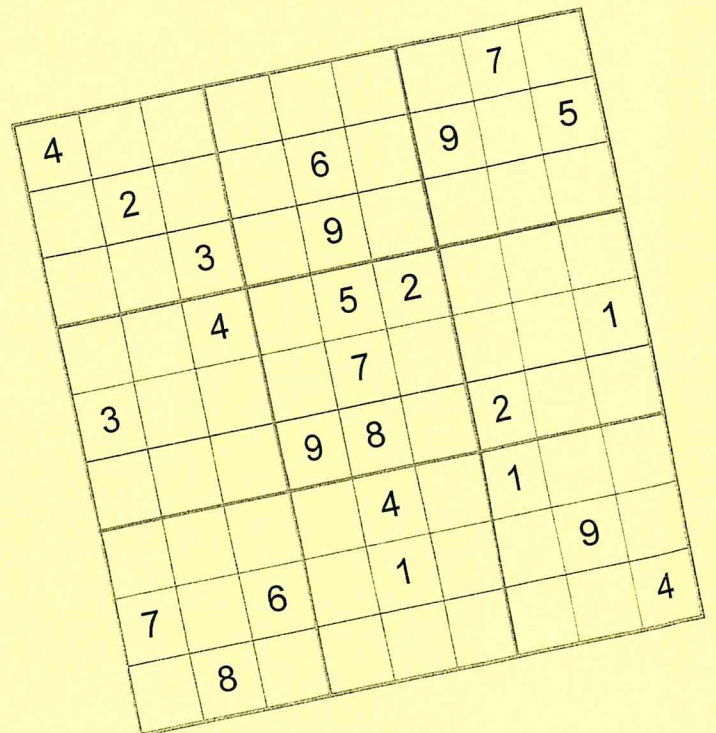
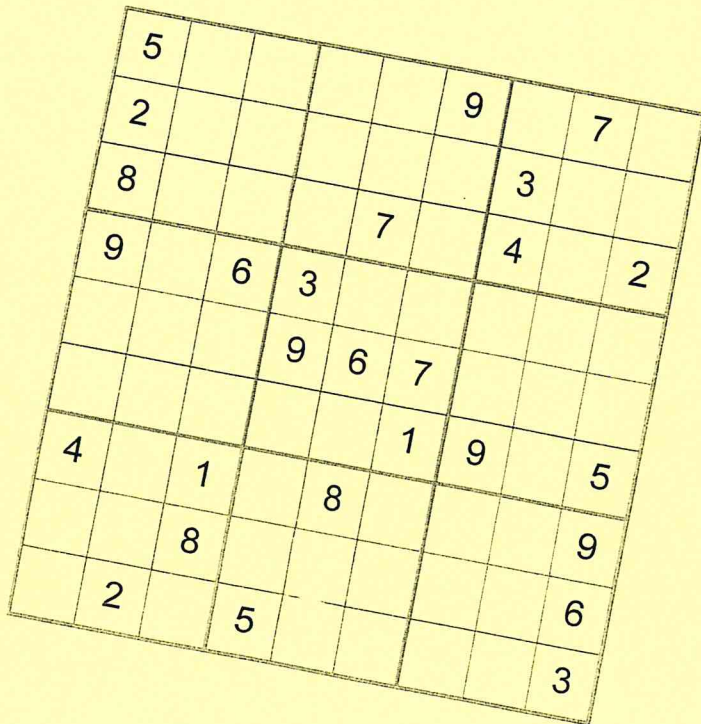
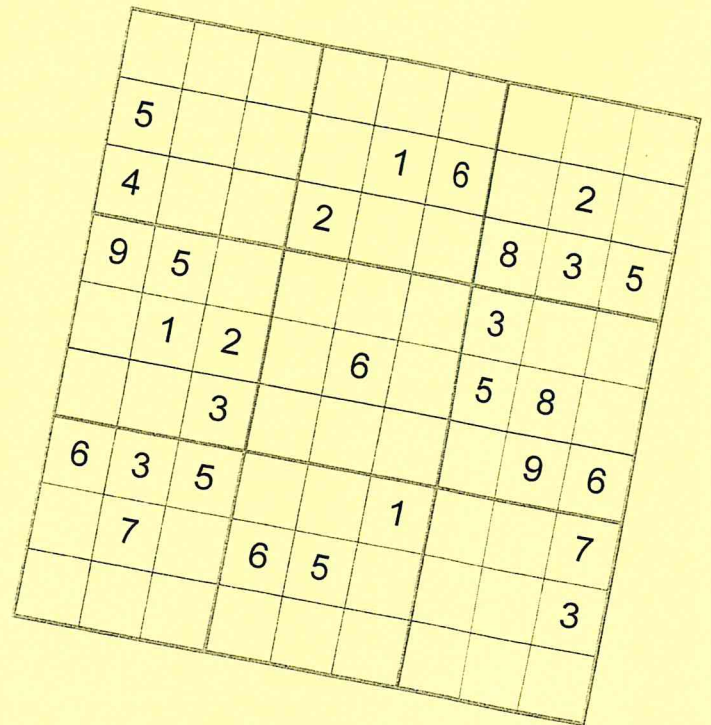
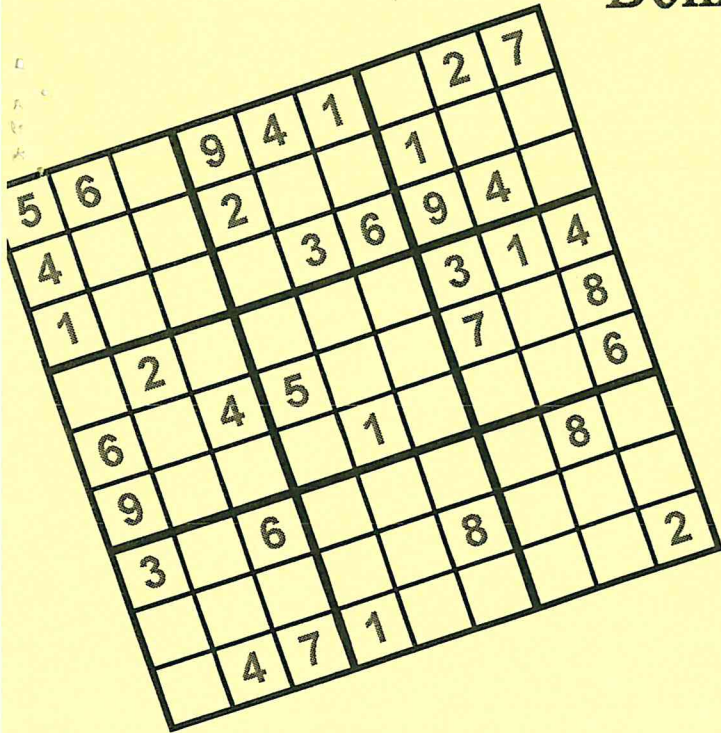
Marie Jeanne et Marie Pierre ont dressé la table et nous attendent pour prendre le pot de l'amitié. Il permet à chacun de compléter ses informations.

... En attendant une prochaine randonnée et la découverte d'un circuit d'interprétation sur le village de La Roche au printemps prochain, l'association R.A.C.I.N.E.S. vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année ...

Association R.A.C.I.N.E.S.

*La commission vous offre ces grilles
de sudoku en cadeau de*

" Bonne Année "



(Bonne chance surtout pour l'un d'eux)

JOYEUX NOËL et BONNE

ANNÉE!

